Rapport du Président

Commission permanente
du vendredi 5 juillet 2024
N° CP-2024-6-4-4
N° applicatif 7999

4 ème **Commission**
Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Direction
Direction habitat et innovation urbaine

SDAGV 67 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE ET CO-FINANCEMENT AVEC L'ETAT DU POSTE DE MEDIATEUR DES GRANDS PASSAGES DES GENS DU VOYAGE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente :
I - d'attribuer des subventions d'investissement pour un montant de 64 000 € aux communautés de communes des Pays de Barr, Molsheim-Mutzig et à la communauté d'agglomération de Haguenau pour des travaux d'amélioration sur les aires d'accueils des Gens du Voyage de Barr, Mutzig et Haguenau ;
II - de décider, au titre du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV) du Bas-Rhin, qu'elle co-pilote avec l'Etat, de renouveler pour l'année 2024 : - l'aide au fonctionnement des 20 aires d'accueil des gens du voyage en service sur le territoire du Bas-Rhin pour un montant de 426 882,26 € ; - le cofinancement avec l'Etat d'une mission de médiation grand passage sur le territoire du Bas-Rhin pendant la saison estivale 2024 pour un montant de 15 200 €.

I. SDAGV 67 – Proposition d'attribution de subventions d'investissement aux communautés de communes de Pays de Barr et de Molsheim-Mutzig ainsi qu'à la communauté d'agglomération de Haguenau pour des travaux d'amélioration sur l'aire d'accueil des Gens du Voyage de Barr, et Mutzig et Haguenau

La nouvelle stratégie habitat approuvée par le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace 2024-2029 du 15 mars 2024 ayant notamment approuvé le règlement d'intervention du Fonds Alsace Rénov, réaffirme dans l'axe « **Réussir la transition énergétique en amplifiant la rénovation des logements »** sa volonté d'apporter aux collectivités dans la réhabilitation des aires permanentes d'accueil pour une mise aux normes des équipements ou simplement de remplacer des équipements en vue de permettre des économies d'énergie en y installant des dispositifs de régulation ou plus performants en termes de consommation.

Depuis le 1er janvier 2017, la compétence pour l'aménagement, la gestion et l'entretien des aires d'accueil a été transférée de plein droit aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération.

- **Travaux d'amélioration sur l'aire d'accueil des Gens du Voyage de Barr**

L'aire permanente d'accueil des gens du voyage de Barr, en service depuis 2013, dispose de 20 places regroupées sur 10 emplacements. Pour s'adapter aux besoins des familles, la communauté de communes du Pays de Barr engage des travaux d'amélioration des toilettes et des espaces communs intérieurs et extérieurs. Le coût de ces travaux est évalué à 237 000 TTC financés comme suit :

- Subvention au titre du plan de relance de l'Etat : 128 058 € (54%)
- Subvention CeA : 16 000 € (800 € X 20 places) soit 6.7 % du coût des travaux
- Climaxion et CEE : 25 000,00 € (10.5%)
- Autofinancement : 67 942 € (28,66%)

Le montant de la subvention de la Collectivité européenne d'Alsace susceptible d'être accordée à la Communauté de Communes du Pays de Barr s'élève à 16 000 € par application du dispositif d'aide issu de la délibération n° CD-2024-1-4-2 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 15 mars 2024 approuvant la nouvelle stratégie habitat de la Collectivité européenne d'Alsace 2024-2029 et ayant notamment approuvé le règlement d'intervention du Fonds Alsace Rénov.

Il vous est proposé d'octroyer à la Communauté de Communes du Pays de Barr pour les travaux précités, une subvention d'investissement de 16 000 € laquelle fera l'objet d'un versement unique.

La Commission Territoriale Centre Alsace et de l'équité territoriale a donné un avis favorable aux propositions de subventions sur les crédits de la Collectivité européenne d'Alsace, lors de sa réunion du 24 juin 2024.

- **Travaux d'amélioration sur l'aire d'accueil des Gens du Voyage de Mutzig**

L'aire permanente d'accueil des gens du voyage de Mutzig, en service depuis 2007, dispose de 20 places regroupées en 10 emplacements occupés par des familles sédentarisées. Pour s'adapter aux besoins des familles, la communauté de communes de Molsheim-Mutzig a délibéré le 28 mars 2024 en faveur de la réalisation des travaux d'amélioration des toilettes et des espaces communs intérieurs et extérieurs. Le coût de ces travaux est évalué à 270 000 HT financés comme suit :

- Subvention Etat Dotations d'équipement des territoires ruraux : 54 000 € (20%)
- Subvention au titre de l'appel à projet BOP 135 de l'Etat : 142 192.20 (52.66%)
- Subvention CeA : 16 000 € (800 € X 20 places) soit 5.93 % du coût des travaux
- Certificat d'économie d'énergie : 3 807,80 € (1.41%)
- Autofinancement : 54 000 € (20%)

Le montant de la subvention de la Collectivité européenne d'Alsace susceptible d'être accordée à la Communauté de Communes de Molsheim-Mutzig s'élève à 16 000 € par application du dispositif d'aide issu de la délibération n° CD-2024-1-4-2 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 15 mars 2024 approuvant la nouvelle stratégie habitat de la Collectivité européenne d'Alsace 2024-2029 et ayant notamment approuvé le règlement d'intervention du Fonds Alsace Rénov.

Il vous est proposé d'octroyer à la Communauté de Communes de Molsheim-Mutzig pour les travaux précités, une subvention d'investissement de 16 000 € laquelle fera l'objet d'un versement unique.

La Commission Territoriale Ouest Alsace – Saverne - Molsheim a donné un avis favorable aux propositions de subventions sur les crédits de la Collectivité européenne d'Alsace, lors de sa réunion du 24 juin 2024.

- **Travaux d'amélioration sur l'aire d'accueil des Gens du Voyage de Haguenau**

L'aire permanente d'accueil de Haguenau, en service depuis 2003 dispose de 40 places regroupées sur 20 emplacements. Pour s'adapter aux besoins des familles, la communauté d'agglomération de Haguenau a délibéré le 26 septembre 2022 en faveur de la réalisation des travaux d'amélioration des toilettes et des espaces communs intérieurs et extérieurs. Le coût de ces travaux est évalué à 736 000 TTC financés comme suit :

- Subvention CeA : 32 000 € (800 € X 40 places) soit 5% du coût des travaux
- Autofinancement : 324 884 € (53%)
- Subvention au titre du plan de relance de l'Etat : 256 116 € (42%)

Le montant de la subvention de la Collectivité européenne d'Alsace susceptible d'être accordée à la Communauté d'agglomération de Haguenau s'élève à 32 000 € par application du dispositif d'aide issu de la délibération n° CD-2024-1-4-2 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 15 mars 2024 approuvant la nouvelle stratégie habitat de la Collectivité européenne d'Alsace 2024-2029 et ayant notamment approuvé le règlement d'intervention du Fonds Alsace Rénov.

Il vous est proposé d'octroyer à la Communauté d'agglomération de Haguenau pour les travaux précités, une subvention d'investissement de 32 000 € laquelle fera l'objet d'un versement unique.

La Commission Territoriale Nord Alsace a donné un avis favorable aux propositions de subventions sur les crédits de la Collectivité européenne d'Alsace, lors de sa réunion du 24 juin 2024.

II. SDAGV 67 – attribution des subventions de fonctionnement pour l'aide à la gestion des 20 aires d'accueil des gens du voyage du Bas-Rhin et à l'association AVA habitat et nomadisme pour une mission de médiation grand passage sur le territoire du Bas-Rhin pendant la saison estivale 2024 et approbation du modèle type de convention financière pour l'aide au fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage

Conformément aux dispositions du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Bas-Rhin 2019-2024, il vous est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) apporte son aide aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), gestionnaires d'aires permanentes d'accueil des gens du voyage en complément des aides versées par l'Etat, et cofinance le poste de médiateur des grand passage stationnements estivaux » aux côtés de l'Etat également.

A ce titre, il vous est proposé d'accorder des subventions de fonctionnement d'un montant total maximum de 426 882,26 € aux EPCI gestionnaires, au titre de l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace pour la gestion des 20 aires permanentes d'accueil des gens du voyage pour l'année 2024 comprenant un total de 644 places, selon la répartition suivante établie :

- à l'Eurométropole de Strasbourg, une subvention de fonctionnement maximum de 211 592,09 € pour la gestion pendant l'année 2024 des aires d'accueil des gens du voyage de Bischheim-Hœnheim-La Wantzenau, Eckbolsheim, Geispolsheim, Fegersheim, Illkirch-Graffenstaden, Ostwald-Lingolsheim, Schiltigheim, Strasbourg (rue de Dunkerque) et Vendenheim,

- à la Communauté d'Agglomération de Haguenau, une subvention de fonctionnement maximum de 67 859,76 € pour la gestion de pendant l'année 2024 des aires d'accueil des gens du voyage de Bischwiller, Brumath et Haguenau,

- à la Communauté de communes du Canton d'Erstein, une subvention de fonctionnement maximum de 14 891,79 € pour la gestion pendant l'année 2024 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Erstein,

- à la Communauté de communes du Pays de Barr, une subvention de fonctionnement maximum de 12 342,18 € pour la gestion pendant l'année 2024 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Barr,

- à la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig, une subvention de fonctionnement maximum de 37 945,36 € pour la gestion pendant l'année 2024 des aires d'accueil des gens du voyage de Molsheim et Mutzig,

- à la Communauté de communes du Pays de Sainte Odile, une subvention de fonctionnement maximum de 24 514,42 € pour la gestion pendant l'année 2024 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Obernai,

- à la Communauté de communes du Pays de Saverne, une subvention de fonctionnement maximum de 19 924,18 € pour la gestion pendant l'année 2024 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saverne,

- à la Communauté de communes de Sélestat, une subvention de fonctionnement maximum de 29 889,55 € pour la gestion pendant l'année 2024 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Sélestat,

- à la Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble, une subvention de fonctionnement maximum de 7 922,93 € pour la gestion pendant l'année 2024 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Wasselonne.

Il est précisé que ces subventions de fonctionnement seront versées en deux fois : versement de la part fixe à la signature de la convention pour la gestion d'aires d'accueil des gens du voyage à intervenir avec les bénéficiaires et versement de la part variable au dernier trimestre 2024.

Il vous est aussi proposé d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association « AVA habitat et nomadisme » d'un montant de 15 200 € maximum pour l'année 2024, au titre du cofinancement à part égale avec l'Etat, du poste de médiateur concernant les grands passages de gens du voyage sur le territoire du Bas-Rhin et afférent spécialement aux « stationnements durant la période d'avril à octobre ».

Il est précisé que cette subvention sera versée en deux fois : un acompte de 50 % à la signature d'une convention financière et un solde de 50% au bilan de la mission exercée par le médiateur.

Pour permettre notamment le versement des subventions de fonctionnement précitées, il est également proposé à la Commission permanente :

- d’approuver les termes de la convention-type pour la gestion d’aires d’accueil des gens du voyage à intervenir entre la Collectivité européenne d'Alsace, l’Etat et chaque établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre du Bas-Rhin en application du II de l’article L.851-1 du code de la sécurité, sociale ,

- de décider que ce modèle sera d’application immédiate pour permettre le versement aux EPCI concernés des subventions de fonctionnement précitées affectées à la gestion des aires d’accueil des gens du voyage,

- ainsi que le projet de convention d’attribution de subvention à AVA habitat et nomadisme pour le cofinancement du poste de médiateur évoqué.

La commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale a donné un avis favorable aux propositions de subventions sur crédits de la Collectivité européenne d’Alsace, lors de sa réunion du 28 juin 2024.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

<u>Au titre de l’aide à la création ou la réhabilitation/amélioration des aires permanentes d’accueil en faveur des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre :</u>

- D’approuver le principe de la participation de la Collectivité européenne d’Alsace aux travaux d’amélioration des aires permanentes d'accueil des Gens du Voyage de Barr, Mutzig et Haguenau portés respectivement par les communautés de communes de Pays de Barr et de Molsheim-Mutzig ainsi que par la communauté d’agglomération de Haguenau ;

- D’attribuer, au titre du dispositif d’aide à la création ou la réhabilitation/amélioration des aires permanentes d’accueil des gens du voyage en faveur des Communes et des Etablissement Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre
  - une subvention d’investissement pour les travaux d’amélioration sur l'aire d'accueil des Gens du Voyage de Barr à la communauté de commune du Pays de Barr pour un montant total de 16 000 €,
  - une subvention d’investissement pour les travaux d’amélioration sur l'aire d'accueil des Gens du Voyage de Mutzig, à la communauté de commune Molsheim-Mutzig pour un montant total de 16 000 €,
  - une subvention d’investissement pour les travaux d’amélioration sur l'aire d'accueil des Gens du Voyage de Haguenau à la communauté d’agglomération de Haguenau pour un montant total de 32 000 € ;

- D’approuver les conventions financières jointes en annexe au présent rapport détaillant notamment les éléments relatifs aux opérations précitées ainsi que les modalités de versement des trois subventions d’investissement précitées, à conclure entre la Collectivité européenne d’Alsace et, respectivement, la communauté de communes du Pays de Barr, la communauté de communes Molsheim-Mutzig et la communauté d’agglomération de Haguenau, et de m’autoriser à les signer ;

- D’autoriser le prélèvement des crédits correspondants, soit 64 000 € sur le programme P042 - Opération 002 – Enveloppe 05 – Chapitre 204- Fonction 554 – Nature 2041482. Ces trois subventions feront l’objet d’un versement unique ;

<u>Au titre de l’aide au fonctionnement des aires permanentes d’accueil :</u>

- D’attribuer, au titre de l’aide au fonctionnement des aires permanentes d’accueil inscrite dans le schéma départemental d’accueil des gens du voyage 2019-2024, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, gestionnaires d'aire d'accueil des gens du voyage dans le Bas-Rhin, des subventions de fonctionnement d’un montant total maximum de 426 882,26 € pour la gestion des 20 aires permanentes d’accueil des gens du voyage pour l’année 2024 comprenant un total de 644 places telles que détaillées ci-après :

  - à l'Eurométropole de Strasbourg, une subvention de fonctionnement maximum de 211 592,09 € pour la gestion pendant l'année 2024 des aires d'accueil des gens du voyage de Bischheim-Hœnheim-La Wantzenau, Eckbolsheim, Geispolsheim, Fegersheim, Illkirch-Graffenstaden, Ostwald-Lingolsheim, Schiltigheim, Strasbourg (rue de Dunkerque) et Vendenheim,

  - à la Communauté d’Agglomération de Haguenau, une subvention de fonctionnement maximum de 67 859,76€ pour la gestion pendant l'année 2024 des aires d'accueil des gens du voyage de Bischwiller, Brumath et Haguenau,

  - à la Communauté de communes du Canton d'Erstein, une subvention de fonctionnement maximum de 14 891,79 € pour la gestion pendant l'année 2024 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Erstein,

  - à la Communauté de communes du Pays de Barr, une subvention de fonctionnement maximum de 12 342,18 € pour la gestion pendant l'année 2024 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Barr,

  - à la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig, une subvention de fonctionnement maximum de 37 945,36 € pour la gestion pendant l'année 2024 des aires d'accueil des gens du voyage de Molsheim et Mutzig,

  - à la Communauté de communes du Pays de Sainte Odile, une subvention de fonctionnement maximum de 24 514,42 € pour la gestion pendant l'année 2024 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Obernai,

  - à la Communauté de communes du Pays de Saverne, une subvention de fonctionnement maximum de 19 924,18 € pour la gestion pendant l'année 2024 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saverne,

  - à la Communauté de communes de Sélestat, une subvention de fonctionnement maximum de 29 889,55 € pour la gestion pendant l'année 2024 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Sélestat,

  - à la Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble, une subvention de fonctionnement maximum de 7 922,93 € pour la gestion pendant l'année 2024 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Wasselonne.

Ces subventions de fonctionnement seront versées en deux fois : versement de la part fixe à la signature de la convention pour la gestion d’aires d’accueil des gens du voyage à intervenir avec les bénéficiaires et versement de la part variable au dernier trimestre 2024.

- D’approuver le modèle type de convention pour la gestion d’aires d’accueil des gens du voyage à intervenir entre la Collectivité européenne d'Alsace, l’Etat et chaque établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre du Bas-Rhin en application du II de l’article L.851-1 du code de la sécurité sociale,

joint en annexe au présent rapport et de m'autoriser à signer les conventions particulières sur la base de ce modèle type ;

- De décider que la convention type, pour la gestion d'aires d'accueil des gens du voyage, précitée est d'application immédiate à la date à laquelle la présente délibération sera rendue exécutoire afin de permettre le versement des aides au fonctionnement des aires permanentes d'accueil des gens du voyage du Bas-Rhin évoquées ;

- D'autoriser le prélèvement des crédits correspondants soit 426 882,26 € sur le programme P042 – opération 001 – enveloppe 04 – tranche 06 – chapitre 65 - fonction 554 – nature 657358 ;

<u>Au titre du co-financement avec l'Etat du poste de médiateur des grands passages des gens du voyage :</u>

- Décide de reconduire le cofinancement de la Collectivité européenne d'Alsace avec l'Etat d'une action de médiation concernant les grands passages de gens du voyage sur le territoire du Bas-Rhin et afférent spécialement aux « stationnements durant la période d'avril à octobre » portée par l'association AVA habitat et nomadisme

- Décide et d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 200 € à ladite association, l'association AVA habitat et nomadisme laquelle sera versée en deux fois à raison d'un acompte de 50% à la signature de la convention financière et du solde de 50% au bilan de la mission exercée par le médiateur ;

- D'approuver les termes de la convention financière à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association « AVA habitat et nomadisme » afférente à l'action de médiation concernant les grands passages de gens du voyage précitée, jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer ;

- D'autoriser le prélèvement des crédits correspondants soit 15 200 € sur le programme sur le programme P042 – opération 003 – enveloppe 03 – tranche 94 – chapitre 65 - fonction 554 – nature 65748 ;

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P 042	P042O003	PO42E03	PO42O003T94	3331-65-65748-554	15 200 €
P 042	P042O001	PO42E04	PO42O001T06	3453-65-657358-554	426 882,26 €
P042	P042O002	P042E05	PO42O002T06	1416-204-2041482-554	64 000 €
				TOTAL	506 082,26 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.